

Taekwondo

TAEKWONDO

Varangdo

Trimestriel N° 29 – Septembre, octobre

septembre 2006



Spécial

RÉGLEMENTATION DES COMPÉTITIONS

SUPPLÉMENT AU NUMÉRO 29



TAEKWONDO

Hwarangdo

REVUE OFFICIELLE DE
LA FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE TAEKWONDO
ET DISCIPLINES ASSOCIÉES.
25, rue Saint-Antoine,
69003 LYON,
Tél. : 04 37 56 14 14,
Fax : 04 37 56 14 15,
http://www.fft-da.fr

Directeur de la publication :
Roger Piarulli

Rédacteur en chef :
Antoine Crespi

Conseiller de la rédaction :
Philippe Bouédo

Adjoint de la rédaction :
Pauline Filet

Photos : D. Boulanger, J. Vayriot,
S. Sauvage, Ph. Guiza, P. Filet,
Y. Frézouls, Ph. Bouédo, A. Crespi et X.

Création graphique :
Jérôme Froger

Tél. : 01 48 84 00 15
Je-Froger@wanadoo.fr

Magazine édité par :
FFTDA, 25, rue St-Antoine
69003 Lyon

Publié par :
S.A.R.L. AIX-PRESSE
14, rue Pavillon
13 100 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : 04 42 38 42 37
sport-sante@wanadoo.fr

Imprimerie Esmenjaud :
182, Avenue des Aires, B.P. 89
13 542 GARDANNE Cedex
Tél. : 04 42 58 31 52
Fax : 04 42 51 26 97
imp.esmenjaud@wanadoo.fr

Taekwondo Hwarangdo
(imprimé en France)
Numéro de Commission paritaire :
0705 G 79 106

Sommaire

COMPÉTITION « INITIATION »

COMPÉTITION « COMBATS »

2.1 Compétition « Promesses »

2.1.1 Benjamins

2.1.2 Minimes

2.2 Compétition « Avenirs »

2.2.1 Cadets

2.2.2 Juniors

2.3 Compétition « Seniors »

2.3.3 Espoirs

2.3.4 Vétérans

2.4 Règles générales combats

2.4.1 Championnats de France

2.4.2 Championnats régionaux

2.4.3 Championnats départementaux

2.4.4 Coupe de France benjamins - minimes

2.4.5 Coupe régional benjamins - minimes

2.4.6 Le tournoi internationale de Paris

2.4.7 L'open de France par Équipe

2.4.8 Coupe nationale des « Keups »

2.4.9 Critérium national vétérans

2.4.10 Compétition diverses

2.5 Dispositions diverses

2.5.1 Surclassement

2.5.2 Pesées

2.5.3 Contestation

2.5.4 Coach

2.5.5 Strapping

2.5.6 Tenue des combattants

2.5.7 Marquage et publicité

COMPÉTITION « TECHNIQUE »

3.1 Championnats de France Pomsé

3.2 Championnats de région Pomsé

3.3 Critérium Pomsé artistique

3.4 Critérium de casse « Kieupa »

3.5 Critérium « Ho Shin Soul »

3.6 Juges

3.7 Contestation

3.8 Interprétation

3.9 Critérium technique jeunes

3.10 Critérium régional technique



REGLE GENERALE

Afin d'être en conformité avec la réglementation internationale, l'âge de référence pour toute la saison sportive est l'âge du licencié au 31/12 de l'année civile qui suit le début de saison

<i>N</i>	<i>N</i>	<i>N+1</i>	
Sept.	Déc.	Sept.	Déc.

N : saison sportive en cours - N+1 : saison sportive suivante

Age de référence

Chaque saison, la Fédération édite les années de naissance qui déterminent les différentes catégories.

I. COMPETITIONS "INITIATIONS"

"Assauts/Coups de pied sautés"

Poussins, pupilles, benjamins (masculins et féminines)

(Les compétitions "initiations" pourront se dérouler avec toutes ou partie des 2 épreuves).

1.1 Catégories d'âge :

- Poussins 1 : 5 ans
- Poussins 2 : 6 ans
- Pupilles 1 : 7 ans
- Pupilles 2 : 8 ans
- Benjamins 1 : 9 ans
- Benjamins 2 : 10 ans

1.2 "Assauts"

1.2.1 Modalités des « assauts »

- Surface de pratique : 5m x 5m
- Temps d'exécution : 3 reprises de 30 secondes avec 15 secondes de repos entre chaque reprise
- Tenue : dobok blanc col blanc sans protection, ceinture, brassard/chasuble bleu ou rouge
- Système : 2 coups de pied chacun sans touche
- Durée maximum de la compétition : 2 heures par catégorie d'âge
- 1 médecin

1.2.2 Jugement des "Assauts"

A la fin du combat, les 2 juges de chaise lèvent le drapeau de la couleur du vainqueur. En cas d'égalité, l'arbitre central départage les combattants pour désigner le vainqueur.

La notation des juges est faite en fonction des critères suivants :

- la qualité et la variété des techniques
- la qualité des déplacements et la vitesse de réaction
- la pénalisation des sorties
- la pénalisation des chutes et des temps morts
- la pénalisation des distances longues et des touches

1.2.3 Déroulement

La compétition peut être organisée par un système d'élimination directe ou par un système de poules de 4 combattants. Les meilleurs de chaque poule s'affrontent ensuite dans un système d'élimination directe.

1.3 Epreuve "coups de pied sautés"

"Tuió Ap Tchagui"

Chaque enfant devra toucher avec le pied une cible dont la hauteur est montée graduellement. Les concurrents devront retomber sur leurs 2 pieds après la frappe. Il n'y a que deux essais par hauteur.

II. COMPETITIONS "COMBATS"

2.1 Compétitions "PROMESSES"

Benjamins, minimes (masculins et féminines)

2.1.1 BENJAMINS

Catégories d'âge :

Benjamins : 9 & 10 ans

2.1.1.1 Catégories de poids :

Masculins :

Benjamins : -27, -30, -34, -38, -42, -45, -48, -51, -55, +55kg

Féminines :

Benjamins : -27, -30, -33, -36, -39, -42, -44, -46, -49, +49kg

2.1.1.2 Modalités des combats :

- Surface de combat : 10m x 10m
- Temps d'exécution : 3 reprises d'une minute avec 30 secondes de repos entre chaque reprise
- Tenue : dobok blanc col blanc, ceinture, protections tibiales, cubitales, génitales, casques, plastron et protections du pied, des gants.
- Système : touches du pied et du poing au plastron (*voir règlement FFTDA d'arbitrage*)
- Jugement : identique au règlement seniors
- Coaches
- Médecin officiel de la compétition

2.1.2 MINIMES

Catégories d'âge :

Minimes : 11 et 12 ans

2.1.2.1 Catégories de poids

Masculins :

Minimes : -34, -38, -42, -45, -48, -51, -55, -59, -63, +63kg

Féminines :

Minimes : -33, -36, -39, -42, -44, -46, -49, -52, -55, +55kg

2.1.2.2 Modalités des combats :

- Surface de combat : 10m x 10m
- Temps d'exécution : 3 reprises d'une minute avec 30 secondes de repos entre chaque reprise
- Tenue : dobok blanc col blanc, ceinture, protections tibiales, cubitales, génitales, casques, plastron et protections du pied, des gants.
- Système : touches du pied et du poing au plastron
- Jugement : identique au règlement seniors
- Coaches
- Médecin officiel de la compétition

2.2 Compétitions "AVENIRS"

Cadets, juniors (masculins et féminins)

2.2.1 CADETS

Catégories d'âge :

Cadets : 13 & 14 ans

2.2.1.1 Catégorie de poids :**Masculins :**

Cadets : -37, -40, -43, -46, -49, -53, -57, -61, -65, +65kg

Féminines :

Cadets : -35, -38, -41, -44, -47, -50, -53, -57, -61, +61kg

2.2.1.2 Modalités des combats

- Surface de combat : 10m x 10m
- Temps d'exécution : 3 reprises 1minute 30 avec 30 secondes de repos entre chaque reprise.
- Tenue : dobok blanc col blanc pour les keups et col rouge/noir pour les poums ceinture, protections tibiales, cubitales, génitales, casque à bulle ou grille P.V.C, plastron, protections du pied, des gants.
- Système : touches du pied au plastron et au casque. Touches du poing au plastron (*voir règlement FFTDA d'arbitrage*)
- Jugement : identique au règlement seniors
- Coachs
- Médecin officiel de la compétition

2.2.2 JUNIORS**Catégories d'âge :**

Juniors : 15, 16 & 17 ans

2.2.2.1 Catégories de poids :**- Championnats**

Masculins : -45, -48, -51, -55, -59, -63, -68, -73, -78, +78kg

Féminines : -42, -44, -46, -49, -52, -55, -59, -63, -68, +68kg

- Tournoi International de Paris

Masculins : -55, -63, 73, +73kg

Féminines : -46, -55, -63, +63kg

2.2.2.2 Modalités des combats :

- Surface de combat : 10m x 10m
- Temps d'exécution : 3 reprises de 2 minutes avec 1 minute de repos entre chaque reprise
- Tenue : dobok blanc col blanc pour les keups et col rouge/noir pour le poums, col noir pour les Dan, ceinture, protections tibiales, cubitales, génitales, casque et plastron, protège-dents, gants.
- Système : touches du pied au plastron et au casque. Touches du poing au plastron (*voir règlement FFTDA d'arbitrage*)
- Jugement : identique au règlement seniors
- Coachs
- Médecin officiel de la compétition

2.3 Compétitions "SENIORS"**Seniors, espoirs (masculin et féminin)****Catégories d'âges :** 18 ans et +**2.3.1 Catégories de poids :****- Championnats**

Masculins : -54, -58, -62, -67, -72, -78, -84, +84kg

Féminines : -47, -51, -55, -59, -63, -67, -72, +72kg

- Tournoi International de Paris

Masculins : -58, -68, -80, +80kg

Féminines : -49, -57, -67, +67kg

2.3.2 Modalités des combats :

- Surface de combat : 10m x 10m
- Temps d'exécution : 3 reprises de 2 minutes avec 1 minute de repos entre chaque reprise pour les masculins et les féminines.
- Tenue : dobok blanc col blanc pour les Keup, col noir pour les Dan, ceinture, protections tibiales, cubitales, génitales, casque et plastron, protège-dents, gants.
- Système : touches du pied au plastron et au casque. Touches du poing au plastron (*voir règlement FFTDA d'arbitrage*)
- Jugement : 1 arbitre central, 4 juges de chaises, 1 chronométrateur rapporteur
- Coachs
- Médecin officiel de la compétition

2.3.3 Catégories "ESPOIRS"**Catégories d'âge :** 18, 19, 20 ans**2.3.4 Compétitions "VETERANS"****Vétérans 1 et 2 (masculins et féminins)****Catégories d'âges :**

Vétérans 1 : 30, 31, 32, 33, 34 ans

Vétérans 2 : 35 ans et +

2.3.4.1 Catégories de poids :

Masculins : -58, -68, -80, +80kg

Féminines : -49, -57, -67, +67kg

2.3.4.2 Modalités des combats :

- Surface de combat : 10m x 10m
- Temps d'exécution : 3 reprises de 1mn30 avec 30 secondes de repos entre chaque reprise
- Tenue : dobok blanc col blanc pour les Keup, col noir pour les Dan, ceinture, protections tibiales, cubitales, génitales, casque à bulle ou grille P.V.C, plastron et protections du pied, gants.
- Système : Touches du pied au plastron et au casque. Touches du poing au plastron (*voir règlement FFTDA d'arbitrage*)
- Jugement : identique au règlement seniors
- Coachs
- Médecin officiel de la compétition

2.4 RÈGLES GÉNÉRALES COMBATS

2.4.1 Championnats de France

Conformément à la réglementation internationale de la World Taekwondo Federation (WTF), à la charte olympique élaborée par le Comité International Olympique (CIO) et contrôlée en France par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et conformément aux articles L131-14 et suivants du code du sport, la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées organise les Championnats de France qui constituent le principal critère pour accéder aux listes de haut niveau et aux équipes de France.

La participation des équipes nationales aux compétitions internationales organisées par la WTF et le CIO est conditionnée par la nationalité des athlètes qui doivent être de la nationalité de la fédération qui les engage. En l'occurrence, pour la France, ils doivent être français. En conséquence, la participation aux Championnats de France est conditionnée par la possession de la nationalité française.

Au titre d'une dérogation et afin de permettre aux étrangers de participer à une compétition de niveau équivalent aux Championnats de France et pour l'accession au sport de haut niveau (pour tous), il est créé une compétition appelée "Le Tournoi International de Paris".

Le titre de champion (départemental, régional, national) est attribué au vainqueur de chaque catégorie d'âge et de poids ayant remporté au moins un combat.

2.4.1.1 Conditions de participations aux championnats de France

Dispositions générales

- Présenter une carte nationale d'identité ou un certificat de nationalité ou un passeport international attestant de la nationalité française
- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- Suivre la procédure administrative d'inscription

2.4.1.2 Procédure de qualification

Cadets

- Qualification lors du championnat régional de la saison en cours (en fonction du quota dont dispose le Comité Régional)
- Champions de France en titre de la saison précédente
- Podiums des championnats d'Europe cadets, championnats d'Europe ou du Monde juniors en titre

Juniors

- Qualification lors du championnat régional de la saison en cours (en fonction du quota dont dispose le Comité Régional)
- Champion de France en titre de la saison précédente
- Vainqueurs des Opens labellisés FFTDA de la saison en cours, se déroulant avant les championnats de France (*répondre aux conditions de l'article 2.4.1.1*)
- Podiums des championnats d'Europe ou du Monde juniors en titre

Espoirs

- Répondre aux conditions de l'article 2.4.1.1

Seniors

- Qualification lors du championnat régional de la saison en cours (en fonction du quota dont dispose le Comité Régional)
- 4 premiers des championnats de France seniors de la saison précédente
- Champions de France espoirs en titre de la saison en cours
- Vainqueurs des opens labellisés FFTDA de la saison en cours (*répondre aux conditions de l'article 2.4.1.1*)
- Champions de France universitaire en titre de la saison précédente (*répondre aux conditions de l'article 2.4.1.1*)
- Podium des championnats du Monde et d'Europe seniors, des coupes du Monde WTF et UMFT, des championnats du Monde FISU, CISM et de Jeux Olympiques

Dans les catégories, cadets, juniors, et seniors, sont également qualifiés, les athlètes ayant demandé et obtenu une dérogation de la Direction Technique Nationale.

Disposition particulière :

Les champions de France Cadets de la saison précédente, accédant à la catégorie Juniors de la saison en cours, sont qualifiés pour les championnats de France Juniors.

Les champions de France Juniors de la saison précédente, accédant à la catégorie Seniors de la saison en cours, sont qualifiés pour les championnats de France Seniors.

Un athlète qualifié pour les championnats de France cadets, juniors et seniors ne peut participer aux championnats départemental et régional de la saison en cours.

2.4.2 Championnats régionaux

Chaque comité régional organise un championnat de région et envoie à la fédération, au minimum 1 mois avant la date des championnats de France, la liste des qualifiés.

2.4.2.1 Quotas de qualification pour les championnats de France et la coupe de France benjamins / minimes :

Le nombre de qualifiés sera déterminé par le nombre de licenciés des Comités Régionaux de la saison précédente et dans les proportions définies ci-dessous :

-	Moins de 1000 licenciés :	1	qualifié par catégorie
-	De 1000 à 2499 licenciés :	2	qualifiés par catégorie
-	De 2500 à 4999 licenciés :	3	qualifiés par catégorie
-	De 5000 à 9999 licenciés :	4	qualifiés par catégorie
-	Plus de 10 000 licenciés :	6	qualifiés par catégorie

Les Comités Régionaux doivent classer les participants de la 1^{ère} à la 4^{ème} place et de la 1^{er} à la 6^{ème} places pour ceux ayant plus de plus 10 000 licenciés.

Les comités ayant 1, 2 ou 4 qualifiés peuvent organiser un match pour la troisième place entre les deux combattants ayant perdu en demi-finale. Dans le cas où le Comité ne souhaite pas organiser de match pour la troisième place, le combattant classé 3^{ème} est celui ayant perdu contre le vainqueur et le 4^{ème}, celui ayant perdu contre le 2^{ème}.

Les Comités ayant 3 qualifiés doivent organiser un combat pour la troisième place entre les combattants ayant perdu en demi-finale.

Les comités régionaux ayant 6 qualifiés doivent organiser des combats pour les 5^{ème} et 6^{ème} places entre les combattants ayant perdu en quart de finale.

Si un ou plusieurs qualifiés pour le Championnat de France se retirent, le ou les combattants suivant sur la liste seront alors qualifiés, dans la limite des quatre premières places. Aucun combattant ne sera repêché au-delà de la quatrième place pour les CRT de moins de 10 000 licenciés.

2.4.2.2 Conditions de participation aux championnats régionaux

- Présenter une carte nationale d'identité ou un certificat de nationalité ou un passeport international attestant de la nationalité française
- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- Suivre la procédure administrative d'inscription

2.4.3 Championnats départementaux

Un comité régional de 10 000 licenciés et plus, doit organiser des championnats départementaux qualificatifs

2.4.3.1 Quotas de qualification pour les championnats départementaux et la coupe départementale benjamins / minimes :

Le nombre de qualifiés sera déterminé par le nombre de licenciés des comités départementaux de la saison précédente et dans les proportions définies ci-dessous :

-	Moins de 1000 licenciés :	1	qualifié par catégorie
-	De 1000 à 1499 licenciés :	2	qualifiés par catégorie
-	De 1500 à 1999 licenciés :	3	qualifiés par catégorie
-	Plus de 2000 licenciés :	4	qualifiés par catégorie

2.4.3.2 Chaque Comité Départemental issu d'un comité régional de moins de 10 000 licenciés, peut organiser un championnat départemental non qualificatif.

2.4.3.3 Conditions de participation aux championnats départementaux

- Présenter une carte nationale d'identité ou un certificat de nationalité ou un passeport international attestant de la nationalité française
- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- Suivre la procédure administrative d'inscription

2.4.4 Coupe de France benjamins – minimes

La coupe de France benjamins – minimes est ouverte à l'ensemble des licenciés qualifiés dans les catégories benjamins et minimes selon les quotas dont dispose le C.R.T (*cf article 2.4.2.1*)

2.4.4.1 Procédure de qualification

- Benjamins : Qualification lors de la coupe régionale benjamins - minimes de la saison en cours
- Minimes : Qualification lors de la coupe régionale benjamins - minimes de la saison en cours

2.4.4.2 Conditions de participation à la coupe de France benjamins – minimes :

- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- Suivre la procédure administrative d'inscription

2.4.5 Coupe régional benjamins – minimes

La Coupe régionale est ouverte à l'ensemble des licenciés benjamins et minimes du C.R.T

Conditions de participation à la coupe régionale benjamins – minimes

- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- Suivre la procédure administrative d'inscription

2.4.6 Le tournoi international de Paris

Le tournoi international de Paris est ouvert à l'ensemble des licenciés fédéraux et à toute personne licenciée dans une fédération affiliée à la World Taekwondo Federation. L'inscription est établie par les Comités Régionaux, les Fédérations étrangères ou leurs organes décentralisés.

2.4.6.1 Conditions de participation

Pour les licenciés de la FFTDA :

- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- Suivre la procédure administrative d'inscription

Pour les licenciés d'une fédération étrangère :

- Etre licencié dans une fédération nationale affiliée à la WTF
- Suivre la procédure administrative d'inscription

Pour tous les participants :

- Juniors : à partir de 3^{ème} Keup
- Seniors : à partir de 1^{er} Dan

2.4.7 L'Open de France par équipe

L'open de France par équipes est ouvert à l'ensemble des licenciés fédéraux et à toute personne licenciée dans une fédération affiliée à la World Taekwondo Fédération. L'inscription est établie par les comités régionaux, les Fédérations étrangères ou leurs organes décentralisés.

2.4.7.1 Conditions de participation

Pour les licenciés de la FFTDA :

- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- Suivre la procédure administrative d'inscription

Pour les licenciés d'une fédération étrangère

- Etre licencié dans une fédération nationale affiliée à la WTF
- Suivre la procédure administrative d'inscription

Pour tous les participants

- Juniors et seniors: à partir de 3^{ème} Keup

2.4.7.2 Catégories de poids juniors :

Masculins : -55, -63, -73, +73kg
Féminines : -46, -55, -63, +63kg

2.4.7.3 Catégories de poids seniors :

Masculins : -58, -68, -80, +80kg
Féminines : -49, -57, -67, +67kg

2.4.7.4 Composition des Equipes :

Les équipes seront constituées d'athlètes du même C.D.T ou du même C.R.T.

Les athlètes sont sélectionnés par le C.D.T ou le C.R.T.

Chaque équipe sera composée au maximum de 2 athlètes par catégorie de poids et d'âges (*un titulaire un remplaçant*)

2.4.7.5 Modalité d'organisation :

- Système de rencontre par équipe en élimination directe avec repêchage
- Système de rencontre par équipe en poule de brassage puis par élimination directe en poule finale

Avant chaque rencontre, un tirage au sort est effectué pour déterminer l'ordre de passage des combats. L'équipe gagnant le tirage au sort choisit le premier et le troisième combat, l'équipe perdant le tirage au sort choisit le deuxième combat.

Les équipes devront présenter avant chaque tour les 4 athlètes titulaires. Aucun changement d'athlète ne sera autorisé durant le tour.

2.4.8 Coupe nationale des "Keups"

La Coupe nationale des "Keup" est ouverte à l'ensemble des licenciés dans les catégories cadets, juniors et espoirs.

Conditions de participation à la coupe nationale des "Keup" :

- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- Inscription par l'intermédiaire des comités régionaux
- Suivre la procédure administrative d'inscription

Pour tous les participants

- Cadets, juniors et espoirs : ceinture 4^{ème} Keup maximum uniquement

2.4.9 Critérium national vétérans

Le critérium national vétéran est ouvert à l'ensemble des licenciés dans les catégories vétérans 1 et vétérans 2.

Conditions de participation au critérium national vétérans :

- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- Inscription par l'intermédiaire des comités régionaux
- Suivre la procédure administrative d'inscription

2.4.10 Compétitions diverses

Un club affilié souhaitant organiser une manifestation (compétition, rencontre, match amical, gala, démonstration, etc.) ouverte aux licenciés de la F.F.T.D.A, doit demander par écrit, au moins trois mois avant la manifestation sportive, l'autorisation de son Comité Régional.

Un club affilié souhaitant participer à une manifestation extérieure à la région dont il dépend doit en informer par écrit son comité régional au moins deux mois avant la manifestation sportive.

Dans le cas où la manifestation est ouverte aux licenciés des fédérations étrangères, une demande d'autorisation écrite doit alors être adressée à la FFTDA, avec copie au Comité Régional, au moins trois mois avant le déroulement.

La participation d'un club affilié à une compétition organisée par une fédération étrangère nécessite une autorisation de la FFTDA. La demande du club affilié doit parvenir au moins un mois avant le déroulement de la compétition.

Un club affilié ou un licencié ne peut rencontrer un club non affilié ou des combattants non licenciés qu'avec l'autorisation de la Fédération.

2.4.10.1 Conditions de participation

Pour les licenciés de la FFTDA :

- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- Suivre la procédure administrative d'inscription

Pour les licenciés d'une fédération étrangère

- Etre licencié dans une fédération nationale affiliée à la WTF
- Suivre la procédure administrative d'inscription

2.5 Dispositions diverses

2.5.1 Surclassement

La demande de surclassement de catégorie d'âge nécessite :

- Une demande écrite de l'intéressé
- Un curriculum vitae sportif (nombre d'années de pratique, palmarès, etc.)
- Une autorisation écrite de la personne ayant l'autorité parentale
- Un certificat médical d'aptitude au surclassement

En fonction de ces pièces, la Direction Technique Nationale accorde ou non le surclassement. Ce surclassement n'est valable que pour une compétition.

2.5.2 Pesée

Les compétiteurs se pèsent en sous-vêtements. Toutefois, un compétiteur peut se peser sans sous-vêtements s'il le souhaite.

Les athlètes sont pesés une fois. Toutefois, s'ils ne sont pas au poids fixé par leur inscription, ils peuvent accéder à une seconde pesée dans la limite du temps officiel fixé par les organisateurs.

Le poids affiché par la balance officielle ne pourra excéder la limite supérieure de la catégorie dans laquelle il est inscrit.

Les pesées des garçons et la pesée des filles doivent être organisées dans des pièces différentes.

Sous réserve de la disposition particulière de l'article 2.4.1.2, un athlète n'est qualifié pour les championnats de France ou championnats de régions que dans la catégorie dans laquelle il a obtenu sa qualification.

Les champions de France Cadets et Juniors de la saison précédente sont qualifiés d'office pour les championnats de France de la saison en cours dans la catégorie correspondant à leur de poids au moment de l'inscription.

Afin de ne pas faire supporter aux jeunes athlètes benjamins, minimes, cadets et juniors des contraintes de poids de corps incompatibles avec leur période de croissance, l'inscription à une compétition départementale, régionale ou nationale n'est qu'indicative. En effet, lors de ces compétitions, les athlètes benjamins, minimes, cadets et juniors seront autorisés à participer dans une catégorie de poids supérieure à celle dans laquelle ils ont été inscrits ou qualifiés.

Aucune tolérance de poids ne sera admise.

2.5.3 Contestation

Les contestations doivent parvenir au directeur de la compétition dans les 10 minutes qui suivent la fin du combat contesté, par l'intermédiaire du coach ou du responsable de l'équipe et après acquittement de la somme prévue dans les tarifs fédéraux.

2.5.4 Coach

- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle
- Etre majeur
- Suivre la procédure administrative d'inscription
- Le coaching doit s'effectuer en survêtement (*haut et bas de survêtement long*), chaussures de sport, tête nue.

2.5.5 Strapping

Seuls sont autorisés les strappings des combattants validés par le médecin officiel de la compétition.

2.5.6 Tenue des combattants

- Dobok col blanc pour les keups
- Dobok col rouge/noir pour les pooms
- Dobok col noir pour les dans
- Ceinture
- Protections officielles FFTDA / WTF
- Sur la tête des combattants, le casque sera porté tête nue dès l'accès à l'aire de contrôle

2.5.7 Marquage :

Le nom du combattant ou nom de la structure que représente le compétiteurs (imprimé ou brodé...) peut être placé au dos du Do Bok, à 10 cm de la base et des bords de la veste en lettre de 9 cm maximum répartie sur une longueur de 35 cm maximum.

Le drapeau national ou le nom et l'emblème de la structure que représente le compétiteur peut être placé sur la manche de la veste du Do bok à 1 cm sous l'épaule et ne devra excéder 13 cm x 9 cm.

Le Marquage et la publicité ne sont pas autorisés sur le Do Bok (veste et pantalon) et sur les protections de Taekwondo (casque, plastron, coquilles, protèges tibias, protèges avant bras, gants et protèges dents).

Seul est autorisé sur le Do Bok, l'identification du fabricant, inférieur à 10% de la surface totale de l'équipement, ainsi que le nom Taekwondo dans le dos.

L'identification du fabricant ne devra pas apparaître plus d'une fois sur la veste et sur le pantalon du Do Bok.

Dispositions transitoires :

Les quatre premiers athlètes seniors national 1 et les quatre premiers athlètes seniors national 2 (saison 2005/2006), sont qualifiés pour les championnats de France seniors 2006/2007.

La procédure de qualification d'office des athlètes champions de France en titre Cadets et Juniors, ne s'appliquera qu'à partir des championnats de France 2006/2007.

III COMPETITION "TECHNIQUE"

Tenues : dobok blanc col blanc pour les keups et col rouge/noir pour le pouns, col noir pour les Dan, ceinture,

Surfaces : 12m x 12m recouverte d'un tapis de Taekwondo

Jugement : cf "Jugement des compétitions techniques"

3.1 Championnat de France Pousmé

Les quotas de qualification sont identiques à ceux en vigueur pour les championnats de France combat.

3.1.1 Catégories (masculins et féminins)

Individuel

- Juniors : 15, 16, 17 ans
- Seniors 1 : 18 à moins de 31 ans
- Seniors 2 : 31 à moins de 41 ans
- Master 1 : 41 à moins de 51 ans
- Master 2 : 51ans et +

Equipe

- Equipe masculine (3 garçons du même département) : 15 ans à - 36 ans
- Equipe féminine (3 filles du même département) : 15 ans à - 36 ans
- Equipe paire (1 garçon et 1 fille du même département) : 15 ans à - 36 ans
- Equipe masculine (3 garçons du même département) : + 36 ans
- Equipe féminine (3 filles du même département) : + 36 ans
- Equipe paire (1 garçon et 1 fille du même département) : + 36 ans

3.1.2 Conditions de participation

- Ceinture rouge 3^{ème} Keup
- Présenter une carte nationale d'identité ou un certificat de nationalité ou un passeport international attestant de la nationalité française
- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- Suivre la procédure administrative d'inscription

3.1.3 Procédure de qualification

- Qualification lors du championnat régional de la saison en cours (en fonction du quota dont dispose le Comité Régional)
- Champion de France en titre

3.1.4 Déroulement de la compétition

Un tirage au sort déterminant les Pousmé des premiers et deuxième tours de chaque catégorie d'âge selon le tableau 3.1.8, sera réalisé par le comité d'organisation en présence des coaches des clubs, C.D.T, C.R.T, la veille de la compétition.

Dans l'hypothèse où le nombre d'athlète ou d'équipe engagée par catégorie est supérieur ou égale à 17 participants la compétition se déroulera en 3 tours. Si le nombre de participants par catégorie est inférieur ou

égale à 16, la compétition débutera en demi finale. Si le nombre de participant par catégorie est inférieur ou égale à 8, la compétition débutera en finale.

L'ordre de passage des participants par catégorie sera déterminé par tirage au sort.

3.1.5 Premier tour

A l'issue du premier tour 50% des participants ayant obtenu les meilleures notes seront qualifiés pour la demie finale.

3.1.6 Demi-finale

A l'issue de la demi-finale, les 8 premiers seront qualifiés pour la finale.

3.1.7 Finale

Les participants qualifiés pour la finale, exécuteront deux Pousmé consécutifs avec 1 minute de repos entre chaque.

Les Pousmé présentés par chaque participant seront différents et choisis dans la liste du 2^{ème} tour, parmi ceux non exécutés. Les finalistes déposeront avant la finale à la table d'organisation les Pousmé choisis.

A l'issue de la finale les 8 participants seront classés.

3.1.7 Tableau de classification des Pousmé

Juniors	1 ^{er} tour	T4, T5, T6, T7
	2 ^{ème} tour	T8, P1, P2, P3
Seniors 1 et 2	1 ^{er} tour	T6, T7, T8, P1
	2 ^{ème} tour	P2, P3, P4, P5
Master 1	1 ^{er} tour	T8, P1, P2, P3
	2 ^{ème} tour	P4, P5, P6, P7
Master 2	1 ^{er} tour	T8, P1, P2, P3
	2 ^{ème} tour	P4, P5, P6, P8
Equipe Paire (15-36 ans)	1 ^{er} tour	T6, T7, T8, P1
	2 ^{ème} tour	P2, P3, P4, P5
Equipe Paire (+ 36 ans)	1 ^{er} tour	T8, P1, P2, P3
	2 ^{ème} tour	P4, P5, P6, P7
Equipe (15-36 ans)	1 ^{er} tour	T6, T7, T8, P1
	2 ^{ème} tour	P2, P3, P4, P5
Equipe (+36 ans)	1 ^{er} tour	T8, P1, P2, P3
	2 ^{ème} tour	P4, P5, P6, P7

3.1.8 Désignation des Pousmé

	Désignation	Pousmé	Désignation
Il jang	T1	Koryo	P1
Yi jang	T2	Keumgang	P2
Sam jang	T3	Taebaek	P3
Sa jang	T4	Pyong Won	P4
Oh jang	T5	Sipjin	P5
Youk jang	T6	Jitae	P6
Tchil jang	T7	Cheong Won	P7
Pal jang	T8	Hansoo	P8
		Ilyo	P9

3.1.10 Juges

Le jury est composé de 7 juges. Ces derniers sont nommés par le Directeur Technique National et sont titulaires du Diplôme de Juge Technique.

3.1.11 Notation

Les participants sont notés sur dix. Cinq points pour une note technique. Cinq points pour une note de performance.

Les notes doivent être attribuées par les mêmes juges pendant toute la durée d'un même tour (premier tour, demi-finale, finale). Les 2 notes extrêmes sont éliminées, les points attribués correspondent à la moyenne des 5 notes restantes. Les points des compétiteurs sont affichés immédiatement sur un tableau par le secrétaire de la compétition.

Le total des notes n'est pas cumulé entre le premier, le deuxième et troisième tour.

En finale il n'y aura qu'une note technique et qu'une note de performance pour les deux Pousmé.

3.2 Championnats régionaux Pousmé

Chaque comité régional organise un championnat de région et envoie à la fédération, au minimum 1 mois avant la date des championnats de France, la liste des qualifiés.

3.2.1 Quotas de qualification pour les championnats de France :

Le nombre de qualifiés sera déterminé par le nombre de licenciés des Comités Régionaux de la saison précédente et dans les proportions définies ci-dessous :

Moins de 1000 licenciés : 1 qualifié par catégorie
 Moins de 2500 licenciés : 2 qualifiés par catégorie
 Moins de 5000 licenciés : 3 qualifiés par catégorie
 Moins de 10000 licenciés : 4 qualifiés par catégorie
 Plus de 10000 licenciés : 6 qualifiés par catégorie

3.2.2 Conditions de participation

- Ceinture rouge 3^{ème} Keup
- Présenter une carte nationale d'identité ou un certificat de nationalité ou un passeport international attestant de la nationalité française
- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- Suivre la procédure administrative d'inscription

3.2.3 Déroulement de la compétition

Le déroulement de la compétition est identique à celui du championnat de France.

3.2.4 Juges

Le nombre de juges peut être ramené à 5 lors des compétitions autres que le championnat de France.

3.3 Critérium de Pousmé artistique

Le Pousmé artistique est une forme d'enchaînements libres qui met notamment en pratique les positions et gestes spécifiques et artistiques du Taekwondo.

3.3.1 Catégories

- Individuel masculin : Plus de 15 ans
 - Individuel féminin : Plus de 15 ans

3.3.2 Conditions de participations

- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- Suivre la procédure administrative d'inscription

3.3.3 Déroulement de la compétition

La compétition se déroulera en 2 tours.

A l'issue du premier tour, seul 50% des participants dans la limite de huit, ayant obtenus les meilleures notes seront qualifiés pour la finale.

A l'issue de la finale les participants seront classés de la première à la huitième place.

Les participants pourront porter un Do Bok de couleur.

3.3.4 Premier tour

Le Pousmé artistique exécuté ne devra pas excéder 2 minutes. Il sera accompagné d'une bande musicale enregistrée sur CD fournis par le compétiteur.

3.3.5 Finale

Le pousmé artistique exécuté pourra être différent de celui exécuté lors du premier tour mais ne devra pas excéder 2 minutes.

Il sera accompagné d'une bande musicale qui pourra être différente du premier tour, enregistré sur CD et fournie par le compétiteur.

3.4 Critérium de casses "Kieupa"

La casse "Kieupa" est une forme d'expression technique qui met en pratique l'efficacité et la précision des gestes du Taekwondo.

3.4.1 Catégories

- Individuel masculin : Plus de 15 ans
 - Individuel féminin : Plus de 15 ans

3.4.2 Conditions de participation

- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- Suivre la procédure administrative d'inscription

3.4.3 Déroulement de la compétition

La compétition de casse "Kieupa", se déroulera en 2 tours.

A l'issue du premier tour, seul 50% des participants dans la limite de huit, ayant obtenus les meilleures notes seront qualifiés pour la finale.

A l'issue de la finale les participants seront classés de la première à la huitième place.

Le compétiteur devra se présenter avec un ou des partenaires pour tenir sa ou ses cibles.

Temps : le temps de mise en place et d'exécution ne devra pas excéder 1 minute 30.

Les planches (30cm x 30cm x 1cm) seront fournies par le comité d'organisation.

3.4.4 Premiers tour

Le compétiteur et son ou ses partenaires équipés de planches, se tiendront alignés côte à côte dos à la table du jury. Il disposera d'une minute trente pour positionner ses partenaires et réaliser sa ou ses casses.

3.4.5 Finale

La ou les casses pourront être différentes de celle(s) proposée(s) lors du premier tour. Les modalités sont identiques.

3.5 Critérium de "Ho Shin Soul"

Les Ho Shin Soul est un ensemble de techniques concernant la défense personnel (auto-défense), faisant appel à toute la gestuelle du Taekwondo "combat" et du Taekwondo "technique". Il permet de résoudre simplement et efficacement les situations d'agression les plus variées (attaques de poings, de pieds, saisies...)

3.5.1 Catégories (masculins et féminins) Equipe

- Equipe paire (2 garçons du même club ou département) : + 15 ans
- Equipe paire (2 filles du même club ou département) : + 15 ans
- Equipe + 15 ans

3.5.2 Déroulement de la compétition Ho Shin Soul

La compétition se déroulera en 2 tours.

A l'issue du premier tour, seul 50% des participants dans la limite de huit, ayant obtenus les meilleures notes seront qualifiés pour la finale.

A l'issue de la finale les participants seront classés de la première à la dixième place.

3.5.3 Premier tour :

Les enchaînements techniques de Ho Shin Soul exécutés seront d'une durée de 2 minutes maximum.

3.5.4 Finale

Les enchaînements techniques de Ho Shin Soul exécutés pourront être différents de ceux exécutés lors du premier tour mais ne devront pas excéder 2 minutes.

3.6 Juges

Le jury est composé de 7 juges donnant chacun une note sur 10. Ces derniers sont nommés par le Directeur Technique National et sont titulaires du Diplôme de Juge Technique.

3.7 Contestation

Seule la contestation par écrit est recevable. Elle doit être adressée au responsable de la compétition par le coach ou le représentant de l'équipe dans les 10 minutes suivant la fin du tour et après acquittement de la somme prévue dans les tarifs fédéraux.

3.8 Interprétation

Ce règlement peut être interprété par la Direction Technique Nationale si une particularité quelconque est encore confuse pendant le déroulement de la compétition technique. La Direction Technique Nationale devra prendre une décision raisonnable en harmonie avec l'esprit du Taekwondo.

3.9 Critérium technique jeunes

3.9.1 Catégories (masculins et féminins)

- Pupilles : 7 et 8 ans
- Benjamins : 9 et 10 ans
- Minimes : 11 et 12 ans
- Cadets : 13 et 14 ans

3.9.2 Déroulement des épreuves de Pomsé

Système de compétition en élimination directe.

Les deux compétiteurs réaliseront en parallèle un Pomsé identique.

La compétition peut être organisée par un système de poules de 4 compétiteurs. Les meilleurs de chaque poule s'affrontent ensuite dans un système d'élimination directe.

Les Pomsés seront réglementairement imposés par la Direction Technique Nationale pour chaque tour en fonction des catégories d'âges.

3.9.3 Tenue :

Dobok blanc col blanc pour les keups et col rouge/noir pour le pomsé, ceinture, brassard ou chasuble bleu ou rouge

3.9.4 Jugement des Pomsés :

A la fin de l'exécution des Pomsés, les 3 juges lèvent simultanément le drapeau signalant le vainqueur.

3.10 Critérium Régional Technique

Pour les participants de 15 ans et plus, ne remplissant pas les conditions de grade (3^{ème} Keup) et ou de nationalité pour participer au championnat régional et pour tous les participants pupilles, benjamins, minimes, cadets, un critérium régional technique peut être organisé.

3.10.1 Catégories (masculins et féminins)

Individuel

- Pupilles : 7 et 8 ans
- Benjamins : 9 et 10 ans
- Minimes : 11 et 12 ans
- Cadets : 13 et 14 ans
- Juniors : 15, 16, 17 ans
- Seniors 1 : 18 à moins de 31 ans
- Seniors 2 : 31 à moins de 41 ans
- Master 1 : 41 à moins de 51 ans
- Master 2 : 51ans et +

Equipe

- Equipe masculine (3 garçons du même département) : 15 ans et +
- Equipe féminine (3 filles du même département) : 15 ans et +
- Equipe paire (1 garçon et 1 fille du même département) : 15 ans et +

3.10.2 Déroulement

Le déroulement du critérium régional technique est identique à celui du championnat régional.

NOTES



NOTES



www.fft-da.fr
Tél. : 04 37 56 14 14



Passionnée



Sportive



*Les femmes
aiment le*
Taekwondo

Engagée



Solidaire



© GRAPHIE & PHOTO

Laissez-vous séduire

